



MAUCHAMPS

République Française

Compte-rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à vingt et une heure, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thomas GONSARD, Maire.

Etaient présents : Mesdames Christelle GRIMA, Morgan LARCHER, Roselyne PERENNOU, Nicole DIARD, Véronique CHEVALIER, Soizic LARCHER et Messieurs Jackie BURON, Dominique FEVRIER, Thomas GONSARD, Patrick NEGRE, Fidel REYES.

11 conseillers présents, le quorum est atteint.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Mme CHEVALIER Véronique

Conseillers en exercice : 11 – Présents : 11 – Votants : 11



MAUCHAMPS

République Française

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du précédent compte rendu de conseil municipal
- 2) Compte rendu des délégations et actualités des commissions
- 3) Travaux de rénovation énergétique du bâtiment Mairie – salle des fêtes
- 4) Travaux de réhabilitation et extension de l'atelier communal
- 5) Aménagement touristique 2021
- 6) Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'assistance à l'archivage
- 7) Désignation d'un élu référent forêt-bois
- 8) Modification des statuts de la CCEJR
- 9) Motion visant à soutenir la commune de Saint Hilaire dans son action contre le projet de déversement des terres de remblais issus des travaux du Grand Paris
- 10) Questions diverses :
 - Non fermeture de classe
 - Conditions du maintien des évènements à venir
 - Cimetière communal
 - Centre d'essai Renault de Lardy



MAUCHAMPS

République Française

1/ Approbation du précédent compte-rendu de conseil municipal

L'ensemble des membres présents approuvent le compte rendu du précédent conseil municipal du 9 octobre 2020.

2/ Compte rendu des délégations et des commissions

M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des dossiers qu'il suit. Il propose ensuite aux élus qui ont des retours à faire sur leurs délégations ou commissions de prendre la parole. Les informations données sont recueillies dans le tableau suivant :

<p>Maire Urbanisme, finances</p>	<ul style="list-style-type: none">● la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (comme la commune de Mauchamps) : vote du budget primitif reporté car les états fiscaux 1259 n'ont pas encore été reçus, prévision au 31 mars 2021. <p>Toutes les commissions de la CCEJR travaillent et se réunissent en présentiel et distanciel.</p> <p>Le Plan Climat Air Energie Territorial et le Projet de Territoire sont terminés, votes au programme du conseil communautaire du 31/03/2021.</p> <ul style="list-style-type: none">● Commission urbanisme réunie plusieurs fois pour travailler sur le lotissement rue St Eloi afin d'améliorer la question du stationnement qui n'a pas été réfléchi objectivement par la commune et les pétitionnaires en 2017. Ces derniers ont été reçus plusieurs fois. <p>La question de la rétrocession de la voirie est maintenant en discussion au sein de la commission communale urbanisme, une information factuelle aux Campusiens est en cours d'élaboration.</p> <ul style="list-style-type: none">● Création de 3 commissions extra-municipale décidées lors du conseil municipal du 9 octobre 2020 pour : <ul style="list-style-type: none">- travailler sur l'environnement dans notre village et notamment la réhabilitation de nos mares- concevoir une utilisation plus réfléchie et plus sécurisée de notre voirie- consulter et impliquer la jeunesse du village <p>Ces commissions ayant pour but d'être force de propositions auprès du conseil municipal seront composées d'élus et d'administrés et n'auront aucun pouvoir décisionnaire. Elles ne sont toujours pas créées suite aux restrictions sanitaires. D'autres outils de recueil d'avis et d'idées sont en construction, comme des questionnaires, afin de malgré tout débattre et avancer sur ces sujets.</p> <ul style="list-style-type: none">● fibre : recensement prévu des Campusiens qui rencontrent des difficultés pour y être raccordée● Elaboration de dossiers de subvention abordés plus tard dans ce conseil● Chaque commission devait faire remonter ses besoins pour 2021 en vue de l'élaboration du budget pour le 13 mars 2021.
<p>1^{er} adjoint Administration, finances</p>	<ul style="list-style-type: none">● renégociation des contrats qui se poursuit : assurances, photocopieur, prestataires... <p>Comme à chaque renégociation tous les 2 ou 3 ans, un nouveau photocopieur est livré. L'ancien est cédé pour 1€ à la mairie. Il ne sera plus donné gracieusement à la société LABBE (dont l'ancienne maire était la Directrice Générale) mais revendu au bénéfice de la commune.</p>



MAUCHAMPS

République Française

	<p>Prestataire informatique changé pour plus d'efficacité et une économie d'au moins 2800€ (plus si pas de dépannage)</p> <ul style="list-style-type: none">● remercie l'équipe municipale pour son aide au secrétariat depuis plusieurs semaines car le travail de rangement, mise à jour, recollement, archivage, urbanisme, cimetière est colossal et nécessaire car oublié depuis plusieurs années. Cet investissement chronophage est nécessaire car nous ne souhaitons pas augmenter le temps de travail de notre agent administratif afin de ne pas grever notre budget.● réorganisation du secrétariat● archives : détaillé plus tard dans ce conseil municipal
<p>2^{ème} adjoint Adjoint aux travaux et à l'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none">● travail en commission CCEJR sur les travaux de voirie et sur une meilleure organisation des dépenses (+ Projet de territoire et PCAET)● mise en place des fiches de postes pour les cantonniers et réorganisation des responsabilités de chacun● Etude et devis nécessaires aux demandes de subventions et à l'élaboration d'une prospective financière● Suite et fin des travaux d'écoulement des eaux de pluie par l'installation de grille dans les noues de retenues d'eau de pluies● Episodes de neige : solutions plus efficaces à l'étude (matériel, sous-traitance...)● Poids lourds dans le village : panneaux d'affichage et aménagements sont prévus● cave communale déblayée et rangée
<p>3^{ème} adjoint Adjoint à la sécurité, à l'environnement, et aux devoirs de mémoire</p>	<ul style="list-style-type: none">● CCEJR : étude de la vidéo-protection, du stationnement abusif, des Opérations Tranquilité Vacances (mails : pm@ccejr.org et dta.lardy@gendarmerie.interieur.gouv.fr)● Commune : commission environnement et cadre de vie : création d'un marché alimentaire à partir du 11 avril 2021 + Essonne Verte Essonne Propre le 10 avril 2021● projet stèle commémorative : permet aussi l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite. Réalisation des bétons désactivés en cours par le recours au chantier école classe jeunesse défense avec le lycée JP Timbaud de Brétigny sur Orge Inauguration au 2^{ème} semestre 2021
<p>Commission COMMUNICATION M. Fidel Reyes</p>	<ul style="list-style-type: none">● étude et devis de nouveaux moyens de communication dans le village● RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) à mettre en place● réflexion sur un journal de village (1 à 2 fois par an) en complément de la note d'information mensuelle
<p>Commission LOISIRS- Animations Mme Roselyne PERENNOU</p>	<ul style="list-style-type: none">● planification des événements festifs dans la commune mais travail très perturbé par le contexte sanitaire● salle des associations déblayée et rangée
<p>Commission Environnement Cadre de vie M. Patrick NEGRE</p>	<ul style="list-style-type: none">● réunie de nombreuses fois pour la mise en place de l'opération Essonne Verte Essonne Propre et du marché hebdomadaire● chasse aux dépôts sauvages● améliorer l'information à destination des touristes (développé au point n°5)
<p>Commission AFFAIRES SCOLAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none">● Conseil d'école Maternelle : pas de fermeture de classe● Conseil d'école Élémentaire : pas de fermetures de classe



MAUCHAMPS

République Française

Mme Morgan LARCHER	Difficultés avec l'organisation de la cité Bethléem sur l'organisation du transport de ses enfants. Réunion de travail prévue le 7 avril avec les maires des communes concernées.
CCAS Mme Nicole DIARD	<ul style="list-style-type: none">● aide à la prise de rdv pour la vaccination● se signaler au secrétariat de la mairie pour une prise de rdv
Transport Sud Essonne Mme Soizic LARCHER	<ul style="list-style-type: none">● Mme Soizic LARCHER a été élue à la commission transport scolaire du Transport Sud Essonne ce qui permettra de travailler à l'obtention d'un bus plus petit pour Mauchamps
Commission des impôts directs M. Thomas GONSARD	<ul style="list-style-type: none">● réunie le 19 février 2021 en compagnie de M. LACRAMPE, géomètre principal du cadastre qui ne reviendra plus de tout le mandat. La commission devra se réunir chaque année mais sans son aide.
Commission de révision des listes électorales Mme Morgan LARCHER	<ul style="list-style-type: none">● doit se réunir prochainement en vue des élections départementales et régionales dont les informations arrivent petit à petit.

M. le Maire félicite tous les membres du conseil municipal car la commune de Mauchamps a été représentée dans toutes les instances où elle possède des sièges.

3/ Travaux de rénovation énergétique du bâtiment Mairie – salle des fêtes

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021

M. le Maire informe qu'il a fait une demande d'aide de financement dans le cadre du projet "isolation de la mairie". Cette demande a été retenue au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 100000€ soit 80% du cout HT des travaux, 80% étant le maximum qu'une subvention peut atteindre.

M. le Maire décrit ensuite le projet « Isolation thermique du bâtiment communal Mairie – salle communale » Ce bâtiment qui regroupe le bureau de la mairie permettant l'accueil du public, la salle du conseil municipal et la salle communale date de 1980.

Aucun travaux de rénovation énergétique n'a été effectué depuis sa construction. Il est énergivore.

L'amélioration de l'isolation de ce bâtiment permettrait à la mairie de Mauchamps de réduire son impact sur l'environnement.

Ce bâtiment est situé 1 place Saint Jean - 91730 MAUCHAMPS

M. le Maire explique que les objectifs poursuivis sont :

- la réduction de l'impact sur l'environnement ;
- la réduction de la consommation énergétique ;
- la réduction des coûts liés au chauffage de ce bâtiment.



MAUCHAMPS

République Française



MAUCHAMPS

République Française

Il précise que :

- le montant des travaux d'isolation de la toiture s'élève à la somme de 130 000 € HT (156 000€ TTC),
- le montant de l'étude énergétique nécessaire à l'étude de ce projet est de 2500€ HR (3000€ TTC)

Il précise ensuite le calendrier prévisionnel :

DURÉE : 18 mois

COMMENCEMENT D'EXÉCUTION : novembre 2021

FIN D'EXÉCUTION PRÉVUE : juin 2022

M. le Maire propose le financement suivant :

Montant total de l'opération :	132 500 € HT (extension et réhabilitation)
Subvention DSIL 2021 :	100 000 €
Autofinancement commune :	32 500 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander une subvention au titre de la DSIL 2021, d'un montant de 100 000€ pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie – salle.

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération :	132 500 € HT (extension et réhabilitation)
Subvention DSIL 2021 :	100 000 €
Autofinancement commune :	32 500 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DSIL 2021 pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie – salle communale.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune de Mauchamps.

4/ Travaux de réhabilitation et extension de l'atelier communal

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2021 (DETR) peut être obtenue pour la réhabilitation et l'extension de l'atelier communal.

Il décrit le projet en expliquant que l'atelier communal a besoin d'être consolidé dans sa structure porteuse. Il indique également qu'il est nécessaire de l'agrandir car actuellement du matériel reste en extérieur et s'abîme très vite.



MAUCHAMPS

République Française

Il informe que la commission aménagement a étudié différentes possibilités et que la moins onéreuse est de couvrir la bande de terrain qui fait le tour de l'atelier.

Il précise que :

- le montant de la construction d'une extension s'élève à la somme de 14 462 € HT,
- le montant de la réfection de l'atelier s'élève à la somme de 21 178€ HT,
- le montant de la reprise du plancher bois s'élève à la somme de 4 183€ HT,

Soit un total de 39 823€ HT

Il précise aux membres présents que le taux maximal de subvention qui peut être accordé est de 50% du montant HT. Dans ce projet, la commune bénéficierait d'une enveloppe allouée de 19 900 €.

M. le Maire indique que les travaux commenceront en décembre 2021 et se termineront en juin 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander une subvention au titre de la DETR 2021, d'un montant de 19 900€ pour les travaux de réhabilitation et extension de l'atelier communal.

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération :	39 823 € HT (extension et réhabilitation)
Subvention DETR 2021 :	19 900 €
Autofinancement commune :	19 923 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux de réhabilitation et extension de l'atelier communal.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune de Mauchamps.



MAUCHAMPS

République Française

5/ Aménagement touristique 2021, demande de financement

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET TOURISTIQUE DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

M. le Maire explique que quelques membres de la commission « Environnement – Cadre de vie », accompagnée d'une habitante habituée de la randonnée pédestre, a rencontré l'association Compostelle 2000 afin de travailler sur le balisage du chemin de Saint Jacques de Compostelle qui passe sur le territoire de Mauchamps.

Il décrit le projet en expliquant qu'il s'agit essentiellement de panneaux d'affichage et de bornes de balisage pour informer et orienter les marcheurs.

Afin de mettre en place les aménagements envisagés, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du département de l'Essonne dans le cadre de l'appel à projets touristiques du Département.

Il précise que la commune pourrait obtenir une subvention fixée à 50% du montant des dépenses éligibles dans la limite de 20 000€ pour votre projet.

Il précise que :

- le montant de la fourniture et la pose de 3 panneaux d'information s'élève à 8 000€ HT ;
- le montant de la fourniture et la pose de 3 bornes de balisage s'élève à 2000€ HT ;
- le montant total des dépenses prévues est de 10 000€ HT.

M. le Maire indique que les travaux commenceront en 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander une subvention auprès du département de l'Essonne dans le cadre de l'appel à projets touristiques du Département.

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération :	10 000 € HT
Subvention Départementale 2021 :	5 000 €
Autofinancement commune :	5 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Département, une subvention dans le cadre de l'appel à projets touristiques du Département.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune de Mauchamps.



MAUCHAMPS

République Française

6/ Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'assistance à l'archivage

M. le Maire explique que Mme DUBOIS, maire précédente, n'a pas voulu faire de passation et que par conséquent aucun PV de recollement des archives n'a été fait.

Il décrit l'état des archives lorsque la nouvelle équipe municipale s'est mise en place : boîtes en désordre, classement officiel du CIG non respecté, pas de tri et de destruction des documents dont les délais de conservation sont expirés, boîtes de permis de construire de la DDE non traitées...

Il informe que des travaux de rayonnage et d'éclairage ont été réalisés dans la salle des archives afin que les documents ne soient plus stockés à même le sol.

Il explique qu'une habitante de la commune a entrepris le rangement, le tri et l'organisation des archives de la commune selon les règles du CIG. Plus de 200 heures de travail ont déjà été nécessaires. Quelques élus participent de temps à autre à cette opération.

Il précise que le CIG est venu en mairie pour prodiguer quelques conseils et apporter quelques explications.

Enfin, il ajoute qu'il est utile que le CIG réalise une mission de maintenance du classement afin de valider le travail effectué et de prendre les dernières décisions de tri et de conservation selon les textes en vigueur.

M. le Maire informe que l'action bénévole a permis de grandement réduire le coût de cette mission du CIG qui s'élèverait à 1 085€.

M. le Maire propose ensuite au conseil de délibérer pour la signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour cette mission d'assistance à l'archivage au sein de la mairie de Mauchamps.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter la proposition financière du CIG.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la mairie de Mauchamps.



MAUCHAMPS

République Française

7/ Désignation d'un élu référent forêt-bois

M. le Maire explique que la fédération nationale des communes forestières a sollicité la commune pour qu'elle désigne un référent forêt-bois au sein du conseil municipal.

Cette demande est soutenue par la Région Ile de France.

Le projet de cette fédération est de constituer un réseau régional composé d'élus référents dans chaque collectivité pour agir et s'impliquer dans l'aménagement du territoire et la transition écologique.

M. le Maire fait acte de candidature pour être le référent-bois de la commune à la fédération nationale des communes forestières.

M. le Maire propose ensuite au conseil de délibérer pour sa nomination comme élu référent-bois au sein de la fédération nationale des communes forestières et ce pour la durée de son mandat communal. Il n'y a pas d'autre candidature. Il précise qu'il ne prendra pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de nommer Thomas GONSARD référent-bois de la commune à la fédération nationale des communes forestières.

8/ Modification des statuts de la CCEJR

M. le Maire explique que suite au changement d'adresse du lieu de siège de la CCEJR à compter du 21 septembre 2020, la CCEJR a dû modifier ses statuts.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, ces modifications statutaires se doivent d'être soumises à l'approbation des conseils municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération n° 213-2/2020 de la CCEJR en date du 16 décembre 2020 régularisant la modification des statuts de la CCEJR concernant le changement d'adresse du lieu de siège de la communauté de communes à compter du 21 septembre 2020.



MAUCHAMPS

République Française

9/ Motion visant à soutenir la commune de Saint Hilaire dans son action contre le projet de déversement des terres de remblais issus des travaux du Grand Paris

M. le Maire informe que la commune de Mauchamps a été informée le 3 mars 2021 par la commune de Saint Hilaire, d'un projet de déversement de terre de remblais, suite aux travaux effectués par le Grand Paris, sur le territoire de sa commune.

M. le Maire explique l'impact de ce projet :

Ce projet, mis en œuvre, sans aucune concertation préalable, n'est pas sans conséquence. En effet, pendant huit ans à minima, ce sont près de 1,5 millions de m³ de déchets qui vont être déposés sur une superficie de 34 hectares.

Outre, le déboisement et les excavations qui vont être nécessaires sur la zone exploitée, c'est l'image de nos vallées, de notre environnement et la qualité de vie de nos concitoyens qui va être impactée.

Concrètement, le projet de déversement de terres présente de multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe phréatique de Beauce.

De surcroît, ce sont au moins 100 passages de camions par jour, de 7h à 16h30, passant par la D 191, la D821 et la D 838 qui sont envisagés.

Au-delà du risque d'accroissement des accidents, c'est un risque accru de nuisances sonores et de dégradations des infrastructures qui sont à envisager.

A travers cette motion, la Commune de Mauchamps apporte son soutien à l'action menée par la Commune de Saint-Hilaire et souhaite affirmer qu'elle s'oppose à ce que le sud de l'Essonne devienne un territoire « poubelle », sur lequel il est possible de déverser ce que les autres ne veulent ni garder, ni gérer.

A plus forte raison, la commune de Mauchamps s'oppose, à travers la présente motion, au déversement de terres de remblais sur son territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOUTIENT l'action menée par la Commune de Saint-Hilaire contre le projet de déversement de terre de remblais issues des travaux du Grand Paris ;

S'OPPOSE à ce que le sud de l'Essonne devienne un territoire « poubelle », sur lequel il est possible de déverser ce que les autres ne veulent ni garder, ni gérer ;

S'OPPOSE à un déversement de terre de remblais sur son territoire.



MAUCHAMPS

République Française

11/ Questions diverses

- Non fermeture de classe

Il n'y a aura pas de fermeture de classe à la rentrée 2021 malgré les fables effectifs.

- Conditions du maintien des évènements à venir

L'opération Essonne Verte Essonne Propre aura lieu le samedi 10 avril 2021 à 9h. Le règlement sanitaire sera respecté.

Il en sera de même pour la création et la mise en place d'un marché alimentaire hebdomadaire sur le parking de la mairie.

- Cimetière communal

Un petit groupe d'élus, accompagné par une Campusienne ayant connaissance de l'historique des habitants et des familles de Mauchamps, travaille actuellement à la gestion administrative du cimetière : correction des erreurs de concessions, mise en conformité par rapport aux règlements en vigueur, mise en place d'un règlement de cimetière...

Une réhabilitation esthétique du cimetière sera aussi étudié.

- Centre d'essai Renault Lardy

Les différentes commissions de travail de la CCEJR ont mis en avant l'impact pour notre territoire de la difficulté que rencontre actuellement la société Renault. A ce titre, les seize maires de la CCEJR ont cosigné un courrier à destination de Monsieur le Préfet pour lui signifier toutes leurs inquiétudes et attentes dans ce dossier.

La séance est levée à 22h10.